

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL

L'an deux mil vingt et un,
le 16 novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de MONTRACOL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LAFONT David, Maire.

Convocation du 08 novembre 2021.

Présents :

MMES Hélène ROUX-DIT-RICHE, Bénédicte JOURDIN, Annie CHARTREZ, Patricia CHAMBARD, Sophie JACOB-GAUTHERET

MM. Christophe JOLY, Christophe SUBTIL, Loïck YONNET, Laurent CLAUS, Martial CHEVALIER, Frédéric REFOUVELET

Excusé :

MMES Corinne AGIUS, Aurélie CAVALLERO

M. Morgan MERLE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Martial CHEVALLIER

[Approbation du compte-rendu de la séance précédente.](#)

Convention concernant la mise en accessibilité de l'arrêt de cars « Capitale » sur la RD 936 par le Département de l'Ain

Monsieur le Maire informe que l'arrêt de cars « Capitale » sur la RD 936 a été défini prioritaire dans les schémas d'accessibilité programmée (Sd'Ap), pour les transports en commun de l'Ain. La Région Auvergne-Rhône-Alpes est en charge de la mise en œuvre du Sd'Ap et la réalisation des travaux est assurée par le département de l'Ain dans le cadre d'une convention de partenariat entre le Département et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Suite à la rédaction de la convention qui a pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières de réalisation des travaux d'aménagement du quai de l'arrêt de cars « Capitale », il convient maintenant de délibérer sur l'adoption et la signature de cette convention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **ADOPTÉ** la convention visant à définir les conditions administratives, techniques et financières de réalisation des travaux d'aménagement du quai de l'arrêt de cars « Capitale »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention qui durera tant que l'équipement réalisé par le Département de l'Ain restera en service

Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics, VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 18 janvier 2021,

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi d'agent d'accueil du public, aide au secrétariat et services annexe de 19h00 hebdomadaires sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs pour en recréer un nouveau sur le même cadre d'emploi pour une durée hebdomadaire de 16h00.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire de :
- supprimer l'emploi d'agent d'accueil du public, aide au secrétariat et service annexe de 19h00 hebdomadaires sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs pour en recréer un nouveau sur le même cadre d'emploi pour une durée hebdomadaire de 16 heures.
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité comme suit à compter de ce jour

Emplois	Nombre	Cadres d'emplois autorisés par l'organe délibérant	Nombre d'heures hebdomadaires
<u>Service administratif</u> - Secrétaire de mairie	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	35h00
- Accueil du public, aide au secrétariat et service annexe	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	16h00
<u>Service technique</u> - Ouvrier polyvalent	1	Cadre d'emploi des agents de maîtrises	35h00
- Ouvrier polyvalent	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques	35h00
<u>Ménage mairie + location et ménage salle polyvalente</u>	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques	7 h

- **AUTORISE** le Maire à procéder à toutes les formalités concernant cette modification de postes.

TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE ET DE L'ESPACE CREMATISTE AU 1^{ER} JANVIER 2022

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de fixer les tarifs du cimetière et de l'espace crématiste pour 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de conserver les tarifs appliqués actuellement pour l'année 2021, soit :

CONCESSIONS EN TERRE

- concession trentenaire (nouvelle ou renouvelée) : 75 € par m² (soit 150 € pour 2 m²).

CASE COLUMBARIUM

- module 4 places pour 15 ans : 900 €
- module 4 places pour 30 ans : 1 450 €
- module 2 places pour 15 ans : 770 €
- module 2 places pour 30 ans : 1 250 €
- module 1 place pour 15 ans : 620 €
- module 1 place pour 30 ans : 930 €

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AU 1^{ER} JANVIER 2022


TARIFS DE LOCATION DE TABLES ET CHAISES AU 1^{ER} JANVIER 2022

1 - Monsieur le Maire indique qu'il convient de revoir les tarifs de location de la salle polyvalente :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de modifier les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2022 comme suit :

TARIFS DE LOCATION A LA JOURNEE

	Associations Communales et Intercommunales <u>sans but lucratif</u>	Associations Communales et Intercommunales <u>à but lucratif</u>	Particuliers + Professionnels <u>Locaux</u> (y compris personnel communal et personnel communal en retraite)	Associations + Professionnels + Particuliers <u>Extérieurs</u>
Salle de réunion carrelée	GRATUIT			
Bar + Hall + Chambre Froide		60 €	70 €	130 €
Cuisine seule		60 €	140 €	220 €
Bar + Hall + Chambre Froide + Salle		120 €	180 €	300 €
Bar + Hall + Chambre Froide + Cuisine + Laverie + Salle		160 €	280 €	500€
Chauffage du 15.10 au 30.04 et à la demande		60 €	60 €	60 €

-1^{er} jour : tarif de location de salle à 100 %

-2^{ème} jour et suivants : 50 % du tarif du 1^{er} jour

-Le tarif du chauffage est dû à 100 % par jour quel que soit le nombre de jours de location.

-Le tarif de chauffage ne s'applique pas pour la location du bar-hall- chambre froide ni pour la cuisine seule

- Les associations communales organisant des manifestations à but lucratif, peuvent bénéficier de la salle gratuitement pour les deux premières manifestations de l'année (hors réveillon du 31 décembre)

Réveillon du 31 décembre : Forfait Salle Polyvalente TOTALE

- Organisation d'un réveillon à but lucratif :

- Associations ou particuliers de la commune : **400 €**

- Restaurant de la Commune : **510 €**
Associations, Sociétés, Restaurants

- Particuliers extérieurs de la Commune : **750 €**

- Organisation d'un réveillon privé et gratuit :

Tarif de location normal pour deux jours.

Il est précisé qu'en cas de demande de location de la salle le 31 décembre et/ou le 1^{er} janvier de l'année suivante, il sera répondu favorablement au premier demandeur.

2 - Monsieur le Maire indique qu'il convient de revoir les tarifs de location des tables et chaises :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

-DECIDE de modifier les tarifs de location des tables et chaises à compter du 1^{er} janvier 2022 comme suit :

1 lot = 1 table + 6 chaises.

- Particuliers de la commune : **5 € le lot**

- Sociétés locales et intercommunales **gratuit sur le site de la manifestation**

- Associations et sociétés extérieures : **10 € le lot**

Un chèque de caution de 50 € ainsi qu'un titre d'identité (Carte Nationale d'Identité ou Passeport) sera demandé au loueur.

Minimum 3 lots par location.

Réabonnement au journal LE PROGRES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la commune s'abonne au journal LE PROGRES, de façon dématérialisée.

Ce service permet de rester au fait des informations, manifestations et autres nouvelles locales.

L'offre digitale PRO, proposée par le PROGRES s'élève à 199 euros TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à signer le réabonnement de l'offre digitale PRO proposée par le PROGRES pour un montant de 199 euros TTC,
- **DECIDE** que les crédits seront inscrits au budget communal pour les prochaines années.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Intervention de Monsieur Loïck YONNET

Monsieur YONNET informe le conseil municipal que le MLA se réunira le **20 novembre prochain** à 10h00 à la salle des associations pour finaliser l'organisation de la fête des lumières du 04 décembre. Il sollicite les membres du conseil pour leur présence à cette réunion.

Intervention de Monsieur Christophe SUBTIL

Fibre optique

Une cérémonie d'inauguration de la fibre a eu lieu **le jeudi 28 octobre à 11h00, route de Montcet avec ORANGE.**

Monsieur SUBTIL informe qu'il est désormais possible pour chacun de savoir s'il est éligible à l'installation de la fibre en se rendant sur le portail de la boutique orange.fr

Si l'éligibilité est confirmée, chacun pourra dès à présent choisir et prendre contact avec un opérateur parmi les 4 disponibles (Orange, Free, Bouygues et SFR).

Commission urbanisme

Mr SUBTIL rappelle que, suite aux derniers permis de construire et déclarations préalables de travaux accordés en mairie, un point a été fait sur les DAACT (déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux).

7 visites ont été effectuées **le 30 octobre dernier** pour vérifier la conformité des travaux déclarés.

Intercommunalité

Monsieur SUBTIL a participé le **26 octobre dernier** à un groupe de travail de la « Conférence Territoriale Bresse-Dombes » qui se penche depuis quelques temps sur la modification du document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) qui proposera un nouveau schéma pour l'implantation du commerce et de l'artisanat.

Pour cette nouvelle réunion, les élus se sont intéressés aux communes de l'ex BBA avec plusieurs pistes de travail :

- Travail autour du dernier commerce du village comme par exemple dans la commune de Vandains
- Définir les priorités pour l'implantation des nouveaux commerces.
- L'autorisation de l'implantation de nouvelles surfaces commerciales
- La demande croissante des points « Drive »
- Les commerces ambulants qui représentent un aspect social important.

Monsieur SUBTIL informe le conseil de plusieurs réunions à venir :

- L'Assemblée générale du SIEA **le 26 novembre** à AINTEREXPO de Bourg-en-Bresse
- La prochaine « Conférence territoriale Bresse-Dombes » **le 23 novembre** à Montracol
- La réunion trimestrielle du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau Veyle Reyssouze Vieux Jonc, le **02 décembre** à Montracol.

Intervention de Madame Benedicte JOURDIN

Mme JOURDIN a participé le **8 novembre dernier** avec Mr SUBTIL à une réunion du groupe de travail « Développement économique ».

La réunion a essentiellement porté sur une étude de faisabilité concernant la construction d'une ferme école en maraîchage. Un projet qui fait suite à l'adoption de la loi EGALIM, visant entre autres à renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits et à favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.

A première vue, ce projet semble pour les élus, décalé par rapport à la réalité du terrain. En effet, de nombreuses communes font par exemple appel maintenant à des prestataires extérieurs pour leurs cantines scolaires à cause des nombreuses contraintes sanitaires.

Comité consultatif des pompiers

Une réunion du comité a eu lieu le **02 novembre dernier**, à la Mairie de Montracol.

L'ordre du jour a porté sur le recrutement de Monsieur Laurent JACOB, le prolongement de l'engagement de la SPV 1ère classe Corinne AGIUS et les divers besoins en matériel pour l'année 2022.

A noter que l'effectif au centre de première intervention non intégré de MONTRACOL est actuellement de 12 personnes. Le seuil de vigilance étant fixé à 10 personnes, il faut veiller à avoir un effectif stable, l'idéal serait d'avoir une quinzaine de personnes volontaires.

Intervention de Madame Hélène ROUX-DIT-RICHE

Commission communication

La commission travaille en ce moment sur la préparation du prochain bulletin communal. Le projet avance bien et les associations ont largement communiqué pour illustrer le prochain numéro.

La prochaine réunion aura lieu en mairie le **18 novembre prochain**.

Vie scolaire

Mme ROUX-DIT-RICHE fait un point les dérogations scolaires pour cette année 2021-2022.

A noter que 7 enfants habitant à Montracol sont scolarisés dans une autre commune, et un enfant habitant dans une autre commune est scolarisé à Montracol.

Intervention de Madame Annie CHARTREZ

Mme CHARTREZ informe le conseil qu'une poignée d'une des armoires fibre est endommagée.

Intervention de Monsieur Frederic REFOUVELET

Intercommunalité

Mr REFOUVELET informe le conseil de sa participation au prochain groupe de travail « Environnement » qui aura lieu le **22 novembre prochain** à Lent avec pour ordre du jour le plan d'actions du site Natura 2000 (lutte contre les ragondins et intervention de la Communauté de communes de la Dombes), un point sur le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés et un point sur les consignes de tri.

Intervention de Monsieur Martial CHEVALLIER

Commission Voirie

Une réunion de la commission a eu lieu le **06 novembre dernier**.

Le sujet de la vitesse excessive à l'entrée du Lotissement Les Chênes et Chemin de la Croix a été abordé.

Des propositions ont été évoquées pour freiner les voitures mais aucune décision n'a été prise pour l'instant.

Un point a été fait sur divers travaux de voirie à venir (Curage des fossés, rebouchage de trous sur la route, remise en place de panneaux ou encore passage de l'épaveuse.)

Intervention de Madame Sophie JACOB-GAUTHERET

Commission animation

Les nouvelles décorations lumineuses de l'Etoile ont été livrées et seront installées prochainement.

Conscrits

Deux réunions ont eu lieu pour démarrer l'organisation de la fête des conscrits 2022.

- Une réunion le **5 novembre** avec les 18, 19 et 20 ans. Une bonne dynamique s'est engagée et un nouveau bureau a été formé
- Une réunion le **15 novembre** pour les classes en 2 et en 7

Calendrier des fêtes

Une réunion a eu lieu le **08 novembre** avec les communes de Montcet et Vandeins pour faire le point sur les manifestations prévues. Il s'avère que peu de dates sont communes entre les 3 villages, ce qui est une bonne chose.

Les prochains événements organisés à Montracol seront le repas du CCAS le **26 novembre**, la fête des lumières couplée avec le feu d'artifice le **04 décembre** et la cérémonie des vœux le **8 janvier à 10h30**.

Finances communales

Un point financier a été fait en mairie le 16 novembre pour envisager le budget 2022 et prévoir au plus juste les futures recettes et dépenses de la commune.

Intervention de Monsieur David LAFONT

Conférence des Maires

Monsieur le Maire fait part au conseil des 8 orientations prises par cette conférence avec entre autre le CRTE (Contrats de relance et de transition écologique), la réhabilitation thermique, la production d'énergie ou encore l'alimentation.

Projet de rénovation de la cantine-garderie et construction d'un préau

Une réunion aura lieu le 19 novembre avec l'Agence 01 pour la présentation du Maître d'Œuvre choisi pour le projet et l'enclenchement des travaux.

Deux études préalables au projet ont déjà été réalisées : le relevé topographique et le diagnostic amiante et plomb.

Monsieur le Maire informe qu'il faudra également prévoir la rétrocession du terrain acheté pour la commune par l'EPF (Etablissement Public Foncier).

Monsieur le Maire remercie les élus pour leur participation à la cérémonie du 11 novembre.

Il informe également que l'Assemblée Générale de la FNACA a eu lieu le **12 novembre dernier** avec une cinquantaine de participants, et l'Assemblée Générale du Club Soleil d'Automne a eu lieu le **05 novembre dernier** avec une trentaine de participants.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 16 décembre à 20h30

La séance est levée à 23h25.